



Réaménagement in situ des parkings au niveau de la base de loisirs du lac de Caniel (76)

RENNES (siège social)
Parc d'activités d'Apigné
1 rue des Cormiers - BP 95101
35651 LE RHEU Cedex
Tél : 02 99 14 55 70
Fax : 02 99 14 55 67
rennes@ouestam.fr

NANTES
Le Sillon de Bretagne
8, avenue des Thébaudières
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél. : 02 40 94 92 40
Fax : 02 40 63 03 93
nantes@ouestam.fr

Note explicative du projet

NOVEMBRE 2018
Code. affaire : 13-0219
Resp. étude : Natacha BLANC-MARTEAU



Sommaire

| | | |
|------|---|----|
| 1. | Contexte et situation du projet..... | 4 |
| 2. | Contexte environnemental | 5 |
| 2.1. | Patrimoine naturel | 5 |
| 2.2. | Zones humides..... | 8 |
| 2.3. | Habitats, faune et flore..... | 9 |
| 3. | Contexte socio-économique | 10 |
| 4. | Documents d'urbanisme et de programmation | 11 |
| 4.1. | Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) | 11 |
| 4.2. | Plan Local d'urbanisme (PLU) | 12 |
| 4.3. | Servitudes diverses..... | 13 |
| 5. | Réseaux | 13 |
| 6. | Présentation du projet | 14 |

Ce document a été réalisé par :

Natacha BLANC-MARTEAU, Ingénieur eau-environnement

Pauline PORTANGUEN, Technicienne eau-environnement

1. CONTEXTE ET SITUATION DU PROJET

La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre (CCCA) souhaite réaménager les stationnements au niveau de la base de loisirs de Caniel.

Le lac de Caniel se trouve dans le nord-ouest de la Seine-Maritime. Il s'agit d'une ancienne ballastière d'environ 20 ha, réaménagée en base de loisirs depuis une vingtaine d'années.

La zone d'étude se trouve sur la commune de Clasville et à proximité immédiate des communes de Vittefleury et de Cany-Barville. L'aménagement est prévu à l'ouest du lac de Caniel. Le projet couvre une superficie de 28 800 m².

Le projet d'aménagement envisagé s'inscrit dans une démarche d'optimisation du fonctionnement des parkings existants.

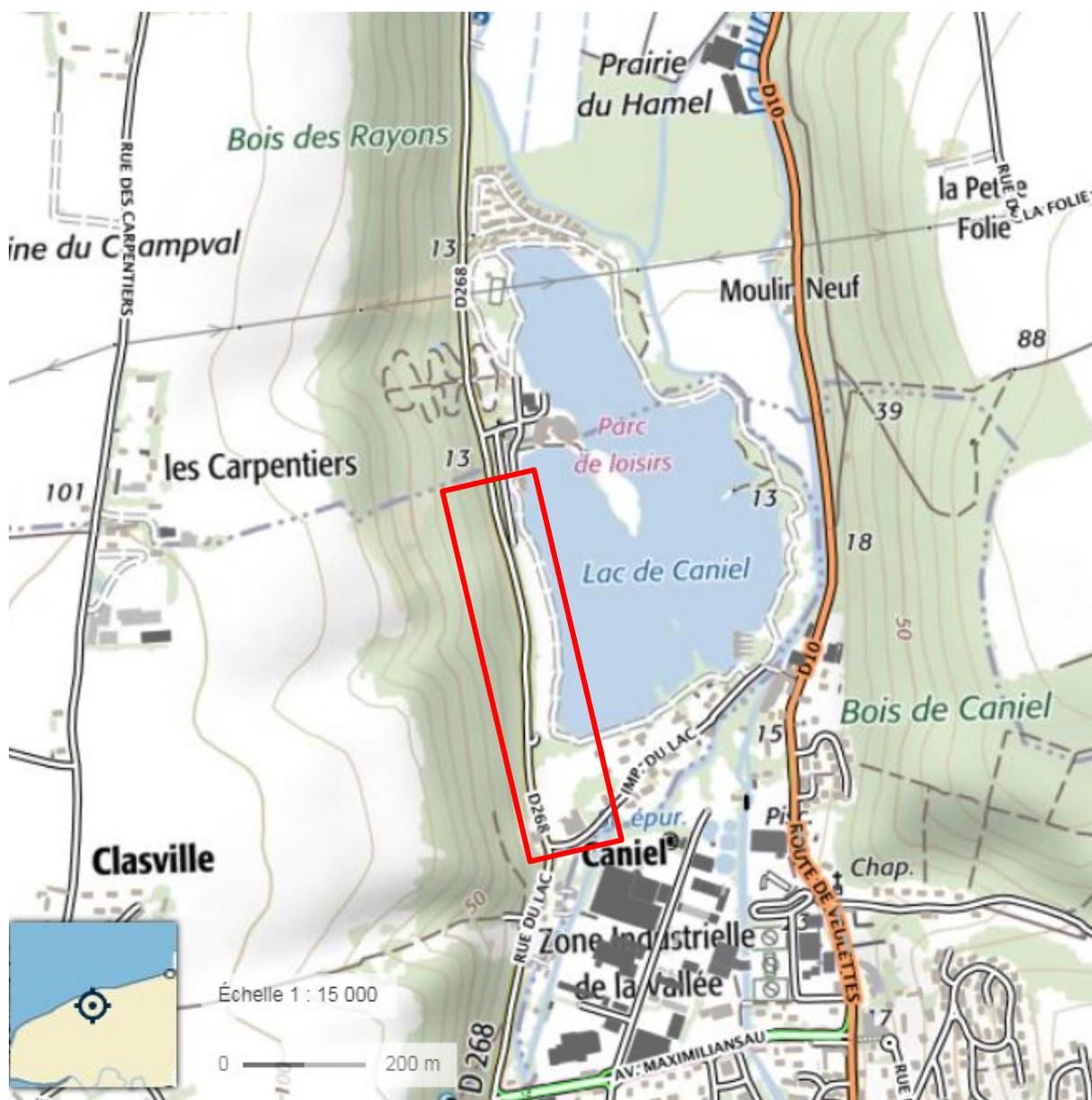


Figure 1 : Localisation du site d'étude (source : Géoportail)

2. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

2.1. PATRIMOINE NATUREL

Le site d'étude se situe hors site Natura 2000.

Les sites Natura 2000 les plus proches sont (Carte 1) :

- ✓ La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR2300146 « BOIS DE LA ROQUETTE » qui se trouve à environ 5,5 km au sud du projet ;
- ✓ La ZSC FR2300139 « LITTORAL CAUCHOIS » qui se trouve à 6 km au nord de la zone d'étude ;
- ✓ La Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR2310045 « LITTORAL SEINO-MARIN » qui est située à 6,5 km au nord de la zone d'étude.

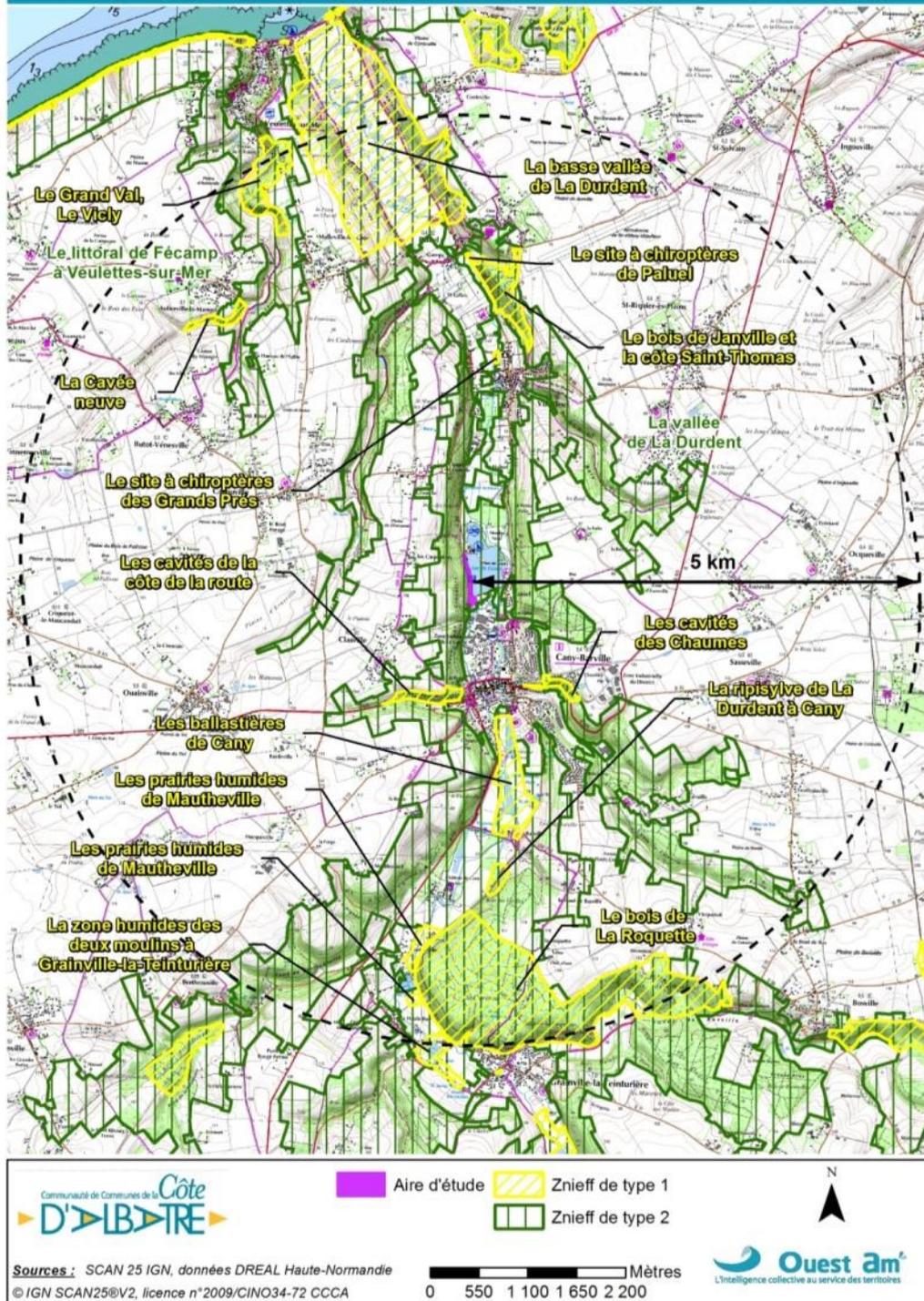


Carte 1 : Localisation des sites Natura 2000

Par ailleurs, le projet se situe dans l'emprise de la Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type II « LA VALLEE DE LA DURDENT ».

Signalons que d'autres ZNIEFF sont situées à moins de 5 km du projet :

- ✓ ZNIEFF de type I « BASSE VALLEE DE LA DURDENT » à 3,8 km au nord de la zone d'étude ;
- ✓ ZNIEFF de type I « LES PRAIRES HUMIDES DE MAUTHEVILLE » à 3,7 km au sud du projet ;
- ✓ ZNIEFF de type I « LES BALLASTIERES DE CANY » à 1,2 km en amont du projet ;
- ✓ ZNIEFF de type I « LA RIPISYLVE DE LA DURDENT » à 3 km au sud du projet ;
- ✓ ZNIEFF de type I « LE SITE A CHIROPTERES DES GRANDS PRES » à 2,2 km au nord du site d'étude ;
- ✓ ZNIEFF de type I « LE BOIS DE LA ROQUETTE » à 3,8 km au sud du projet ;
- ✓ ZNIEFF de type I « LE SITE A CHIROPTERES DE PALUEL » à 3,5 km au nord du projet ;
- ✓ ZNIEFF de type I « LE BOIS DE JANVILLE ET LA COTE SAINT-THOMAS » à 2,3 au nord-est de la zone d'étude ;
- ✓ ZNIEFF de type I « LES CAVITES DES CHAUMES » à 1,2 km au sud-est de la zone d'étude ;
- ✓ ZNIEFF de type I « LE GRAND VAL, LE VICHY » à 4,2 km au nord-ouest du projet ;
- ✓ ZNIEFF de type I « LES CAVITES DE LA COTE DE LA ROUTE » à 1 km au sud du projet.

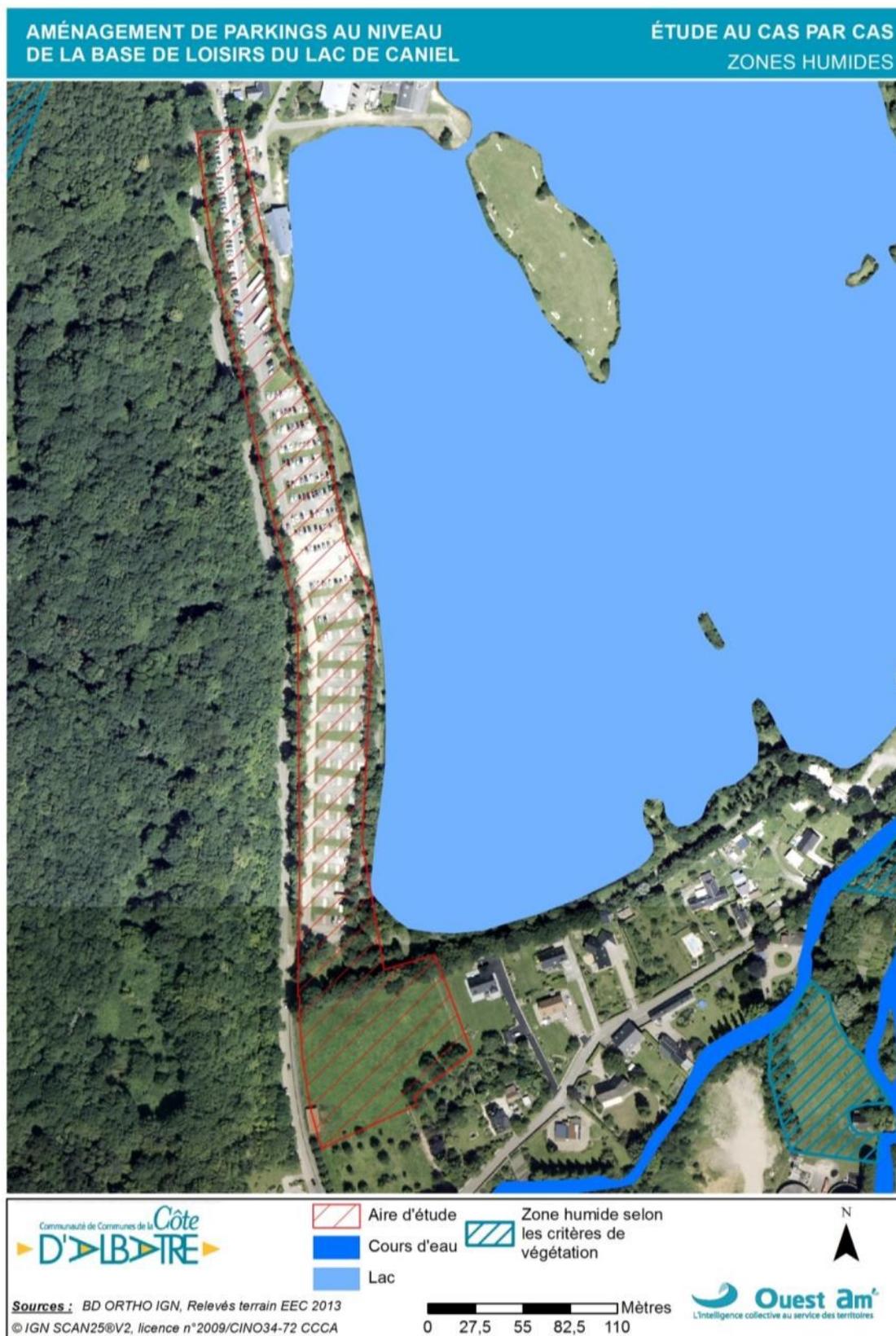


Carte 2 : Localisation des ZNIEFF

Enfin, aucune ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) n'est à signaler à proximité du site d'étude.

2.2. ZONES HUMIDES

Comme en témoigne la carte ci-dessous, aucune zone humide n'est présente dans l'emprise du projet.



Carte 3 : Inventaire des zones humides

2.3. HABITATS, FAUNE ET FLORE

Actuellement l'emprise du projet est occupée par des parkings. En effet, rappelons que le projet d'aménagement consiste en la réhabilitation de ces parkings. De ce fait, les enjeux en termes d'habitats, faune et flore apparaissent faibles du fait de l'anthropisation actuelle du site.

Précisons que des expertises ont été menées en 2012-2013 et complétées en 2014. La carte ci-après montre l'occupation du sol de l'emprise du projet. La zone d'étude est composée d'espaces urbanisés (parkings et voiries). En ce sens, ils présentent peu d'intérêt floristique, la gestion laissant peu de place à la végétation spontanée.



Carte 4 : Occupation du sol

3. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

Le projet se situe sur la commune de Clasville dans le département de la Seine-Maritime. Précisons que le site d'étude se trouve bordé en limite nord par la commune de Vittefleur et en limite sud par la commune de Cany-Barville.

L'état actuel des terrains est présenté ci-dessous :



Figure 2 : Photographie aérienne (source : Géoportail)

D'après le plan cadastral de la commune de Clasville, le projet concerne les parcelles n°277a (en partie), n°281a (en partie), n°282a (en partie) et n°739 (en partie) de la section OA.

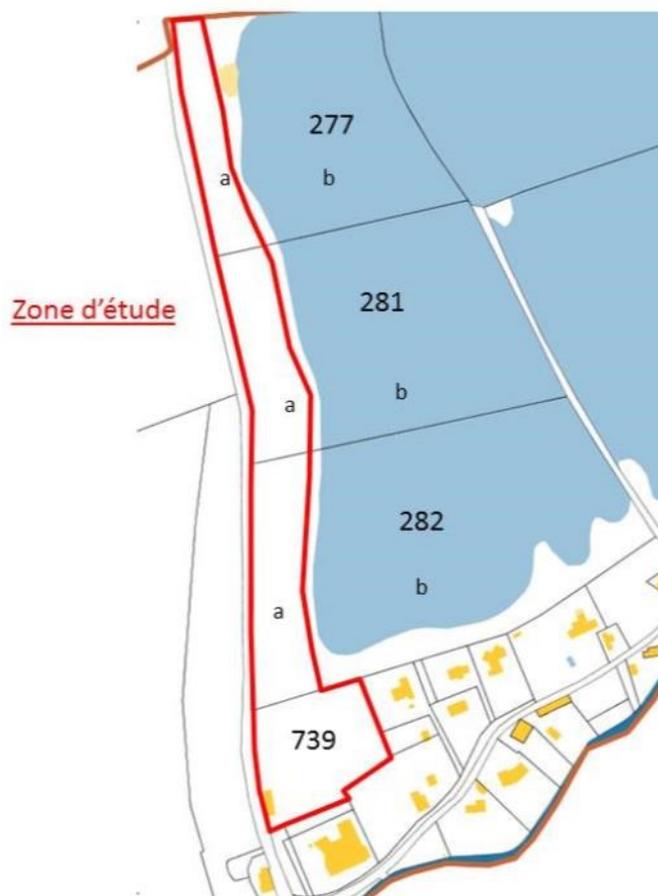


Figure 3 : Parcelles cadastrales concernées par le projet (Source : Cadastre.gouv.fr)

4. DOCUMENTS D'URBANISME ET DE PROGRAMMATION

4.1. SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui au vu d'un diagnostic et de prévisions sur les besoins d'un territoire, fixe des orientations de l'organisation de l'espace. Il détermine, à long terme, les grands équilibres de l'aménagement d'un territoire donné entre les espaces urbains et les espaces naturels et agricoles.

La commune de Clasville est couverte par le **SCoT du Pays Plateau de Caux maritime** approuvé le 24 septembre 2014.

Le SCoT identifie la commune de Clasville comme appartenant au groupe « communes rurales ».

Précisons que la commune limitrophe au projet d'aménagement, à savoir Vittefleur (limite nord), appartient au groupe « Communes rurales en développement ». Notons que la commune de Cany-Barville (limite sud) est quant à elle identifiée comme appartenant au groupe « Pôles structurants ».

Le SCot est construit à partir d'hypothèses de développement du territoire. Les principales sont précisées dans le tableau ci-dessous :

| | |
|-------------------------------------|--|
| Démographie | Une armature urbaine structurée pour accueillir environ 71 000 habitants en 2025. |
| Construction neuve (habitat) | La territorialisation des objectifs de construction globale : <ul style="list-style-type: none"> - Clasville : 93 logements par an - Vittefleury : 72 logements par an - Cany-Barville : 71 logements par an |
| Activités | Promouvoir une stratégie partagée du développement des activités économiques sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'attractivité et la compétitivité du territoire en développant l'emploi local, et en affirmant un développement polarisé du territoire ; - Organiser et structurer l'offre touristique et promouvoir la destination Caux-Maritime. |
| Transports et déplacements | Une politique de transports et de déplacements au cœur des préoccupations du territoire : <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter les échanges et l'accès dans les secteurs touristiques ; - Traiter les problématiques de circulation et de stationnements. |
| Consommation d'espace | La maîtrise de la consommation d'espace : <ul style="list-style-type: none"> - Réduire la consommation d'espace dans la construction d'habitat ; - Préserver les ressources du territoire. |

Le développement du présent projet s'inscrit dans la logique d'optimisation des parkings du site du lac de Caniel. Cet aménagement améliorera l'offre en stationnement et fluidifiera la circulation dans la base de loisirs et aux abords du lac.

4.2. PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Actuellement, la commune de Clasville ne dispose pas de document d'urbanisme. Elle est donc soumise au **Règlement National d'Urbanisme (RNU)** en application des articles L. 111-1 à L. 111-25 et R. 111-1 à R. 111-53 du code de l'urbanisme.

L'article R. 111-1 du code de l'urbanisme indique que : « *Le règlement national d'urbanisme est applicable aux constructions et aménagements faisant l'objet d'un permis de construire, d'un permis d'aménager ou d'une déclaration préalable ainsi qu'aux autres utilisations du sol régies par le présent code* ».

Concernant la réalisation d'aires de stationnement, l'article R. 111-25 signale que : « *Le permis ou la décision prise sur la déclaration préalable peut imposer la réalisation d'installations propres à assurer le stationnement hors des voies publiques des véhicules correspondant aux caractéristiques du projet.*

Il ne peut être exigé la réalisation de plus d'une aire de stationnement par logement lors de la construction de logements locatifs financés avec un prêt aidé par l'Etat.

L'obligation de réaliser des aires de stationnement n'est pas applicable aux travaux de transformation ou d'amélioration de bâtiments affectés à des logements locatifs financés avec un prêt aidé par l'Etat, y compris dans le cas où ces travaux s'accompagnent de la création de surface de plancher, dans la limite d'un plafond de 50 % de la surface de plancher existant avant le commencement des travaux. »

4.3. SERVITUDES DIVERSES

La commune de Cany-Barville, située en limite sud du projet, est couverte par un Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui a été approuvé le 13 novembre 2014. D'après le plan des servitudes annexé au PLU, le site du projet est concerné par deux servitudes (Figure 4) :

- ✓ **La servitude AC 1 (Périmètre de protection des monuments historiques).** En effet, l'extrémité sud de la zone d'étude est couverte par les périmètres relatifs à la maison de maître de Cany et à un manoir fortifié.
- ✓ **La servitude AC 2 (Protection des monuments naturels et sites protégés) :** le site inscrit « Vallée de la Durdent » recouvre la zone d'étude.

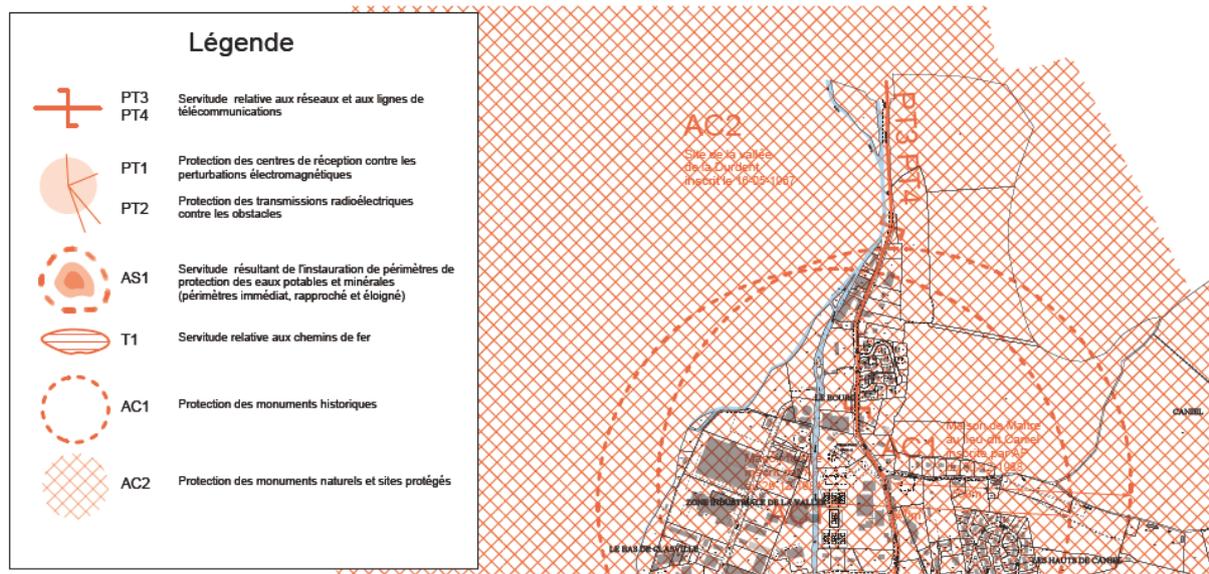


Figure 4 : Plan des servitudes (Source : extrait du Plan des Servitudes, PLU de Cany-Barville)

5. RESEAUX

La zone d'étude est desservie par divers réseaux : électricité, éclairage public, téléphone, eau potable, eaux usées et eaux pluviales. Aucun problème n'est signalé sur ces réseaux. A noter l'absence de réseau de gaz ou hertzien dans la zone d'étude et ses abords.

Par conséquent, tous les réseaux nécessaires existent à proximité du projet.

6. PRESENTATION DU PROJET

Le projet prévoit le réaménagement in situ des parkings de la base de loisirs du lac de Caniel, il ne s'agit donc pas de création d'ouvrages sur une emprise naturelle.

Le projet prévoit donc sur les emprises disponibles la création de 555 places de stationnements ainsi que 4 places PMR et 9 places bus réparties en plusieurs zones de stationnements :

- ✓ Parking P1 le long du lac (côté ouest) : 293 places + 10 places (nord) + 4 places bus ;
- ✓ Parking P2 au sud-ouest du lac : 202 places ;
- ✓ Parking salarié au nord du parking P1 : 29 places + 4 PMR ;
- ✓ Parking le long de la RD 268 : 21 places + 5 places bus.

D'autre part, le projet prévoit de revoir le fonctionnement et de travailler sur la fluidité de ce parking.

Les travaux seront réalisés de manière à limiter l'impact sur l'accès au site. Ils consisteront à décroûter les revêtements de surface existant, re-profiler les voies et les places de stationnement et refaire une couche de roulement en matériau hydrocarboné. Des noues seront creusées entre les parkings et des espaces de rétention (fossés de stockage) seront requalifiés le long des voies.

Les travaux seront réalisés en dehors de la période estivale (Février à Mai et Octobre à Décembre)

Les travaux seront réalisés par demi-chaussée, et à l'avancement, de manière à libérer au plus vite les zones terminées. Les ouvrages de rétention et de régulation des eaux pluviales seront disposés en début de chantier et des filtres disposés aux exutoires (pour éviter les relargages de matière en suspension). Les mats d'éclairage existant seront conservés en lieu et place.

Dans sa phase d'exploitation, l'aménagement prévu souhaite ainsi optimiser le fonctionnement actuel du parking de la base de loisirs du lac de Caniel.

Pour cela, l'entrée s'effectuera par le sud et le visiteur cherchera alors sa place à partir de ce point en remontant vers le nord (P1) ou vers le parking (P2). Celui qui veut se garer au nord peut s'en approcher au maximum et s'il ne trouve pas de place, il pourra revenir alors par la Route Départementale 268. Cette dernière devrait être déclassée et jouera le rôle de contre allée de délestage.

Un tronçon de cette voie départementale sera en sens unique ; de la sortie du parking 1 à l'entrée sud 1 pour les véhicules venant de Vittefleury vers le centre-ville de Cany-Barville. Le double sens est rétabli à la sortie du parking 1 pour aller vers Vittefleury. Ainsi, le sens unique de circulation est conservé et l'entrée du lac sécurisée. Des aires de stationnement le long de la route départementale 268 sont également prévues.

Les objectifs du projet sont notamment de :

- ✓ Optimiser le fonctionnement du parking ;
- ✓ Privilégier le fonctionnement et la fluidité du parking ;
- ✓ Sécuriser l'entrée du parc ;
- ✓ Améliorer la perception naturelle du site ;
- ✓ Sécuriser les cheminements doux depuis le parking vers le site ;
- ✓ Gérer les eaux pluviales des parkings ;
- ✓ Réparer la voirie dégradée.

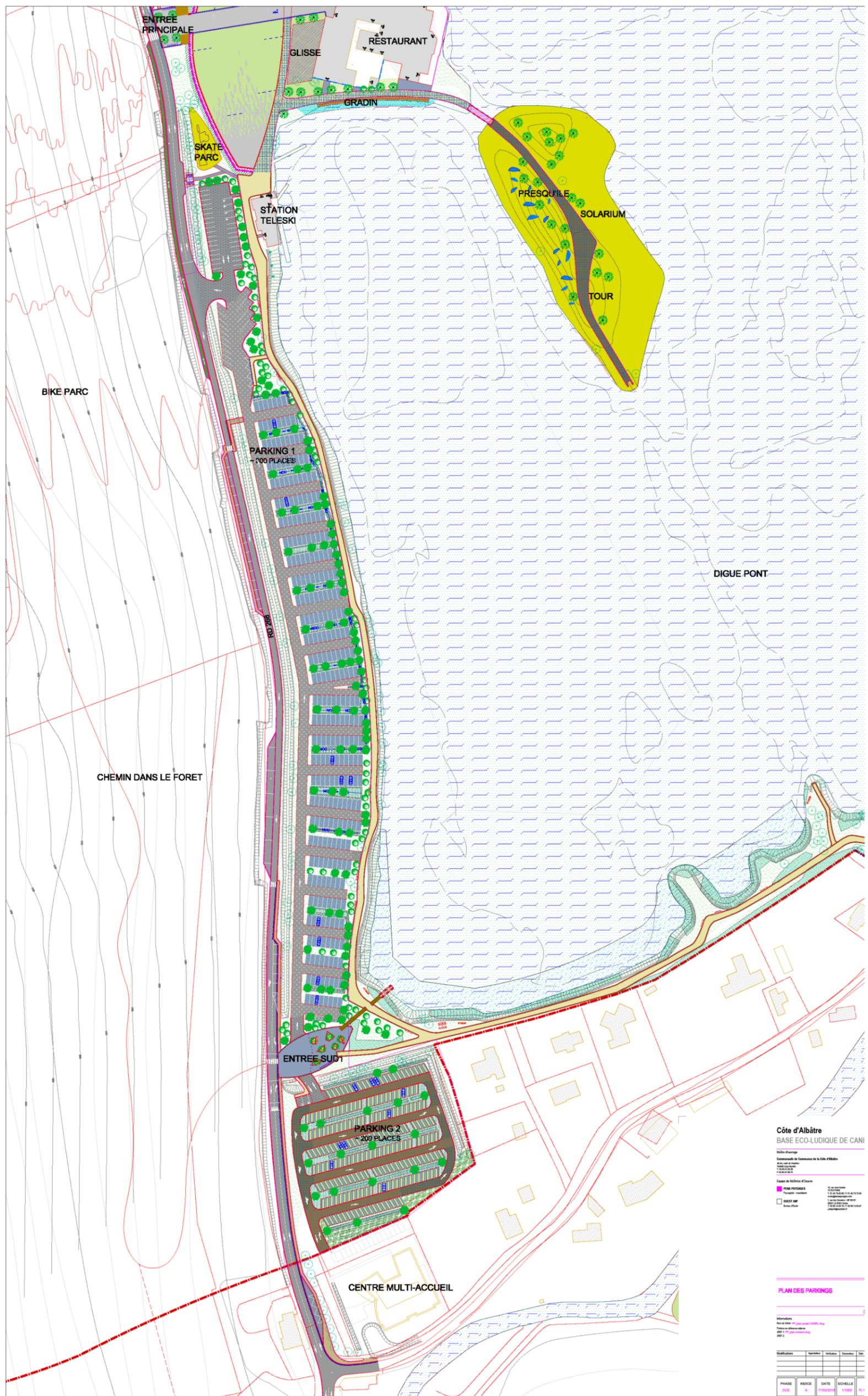
Les eaux pluviales du projet seront toutes collectées dans un réseau de noues, situé entre les places de stationnement mais aussi en bord de voie.

Celles-ci seront peu profondes, avec une pente réduite et munies d'un dispositif de régulation en partie aval avant rejet vers le milieu récepteur (le lac comme ça l'est actuellement).

Dans deux situations plus spécifiques, les eaux des noues seront rejetées directement dans le lac. Dans ce cas précis, un débourbeur-déshuileur sera mis en place à l'aval des ouvrages de régulations des noues.

L'objectif des noues sera de réduire la vitesse d'arrivée des eaux pluviales dans le lac et de retenir toutes les matières en suspension. Le sous-sol au droit des futures noues sera décompacté de manière à favoriser l'infiltration lors d'épisodes pluvieux faibles.

L'esquisse du futur plan d'aménagement et le plan d'assainissement sont présentés ci-après.



Côte d'Albâtre
BASE ECO-LUDIQUE DE CANI

Objet d'étude
 Commune de Commelle de la Côte d'Albâtre
 02000
 02000000000

Échelle de Mètres d'œuvre

PLAN PROPOSÉ
 1:1000
 1:2000
 1:5000
 1:10000
 1:20000
 1:50000
 1:100000

LEGÈNDE

PLAN DES PARKINGS

Informations
 Nom de l'Etat : []
 Nom de l'organisme : []
 Date : []

| Modifications | Approuvé | Validé | Revisé | Dir. |
|---------------|----------|--------|--------|------|
| | | | | |

| PHASE | INDICE | DATE | ECHELLE |
|-------|--------|---------|---------|
| PS | A | 11/2018 | 1:1000 |

Figure 5 : Plan masse du projet

